



DCM DU 30 MARS 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.080

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 035-213501521-20230330-2023\_080-DE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 30 mars**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

**Date de convocation** : 24 mars 2023 - **Date d'affichage** : 6 avril 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**22 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Sophie CARADEC.

**7 excusés** : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Maëva AMELOT.

**6 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Laëtitia NOËL), Mme Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

**EFFECTIFS SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LIFFRÉ**  
**AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

VU la délibération du Conseil municipal n°14.015 du 17 janvier 2014 relative à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école Sainte Catherine- Saint Joseph dans le cadre du contrat d'association ;

VU la délibération n°14.151 du 23 mai 2014 définissant la notion d'ayant-droit ;

VU les modalités de calculs de la subvention annuelle versée à l'association des parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL), basée sur le nombre d'élèves liffréens et ayants-droits scolarisés dans les écoles primaires publiques ;

Vu le recensement effectué par le service Enfance - Education auprès des écoles privées et publiques ;

Vu l'avis favorable de la Commission « jeunesse, éducation, activités périscolaires, vie associative, sport » réunie le 13 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de voter par délibération les effectifs scolaires au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ces effectifs servant de base aux calculs des subventions participatives versées aux associations de parents d'élèves, à la caisse des écoles et à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique ;

Monsieur Laurent BERTIN, Adjoint au Maire délégué à l'éducation, informe que le recensement des effectifs scolaires au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est le suivant :

Ecoles	TOTAL	Liffréens ou assimilés, ayants droits
Ecole maternelle publique	239	239
Ecole maternelle privée	186	178
Ecole élémentaire publique	483	483
Ecole élémentaire privée	316	275

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de ces effectifs servant de référence dans le calcul des diverses subventions ou participations destinées aux écoles de la commune.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ